

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 septembre 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Marie-Jeanne LIATOUT - Patricia ALLOUCHE - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET.

Excusés : Murielle BARBECOT (pouvoir à T.DUSSAUGE) - Jean-Marie MANGEOT (pouvoir à MJ LIATOUT) - Martial FAILLET (pouvoir à P.LAPIERRE)

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ - Michèle PAEMELAERE – Elizabeth MAQUET.

Secrétaire de séance : Sylvie PEGOURIE

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre n'apporte aucune remarque.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes s'est réunie le 13 septembre 2017.

Une fois adopté au sein de la CLECT en intercommunalité, le rapport de cette dernière doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la communauté.

La CLECT s'est prononcée sur le montant des charges transférées de compensations versées par la Communauté de Communes aux communes qui la composent. Cela a abouti au tableau suivant :

Répartition des charges entre les communes

Communes	proportion50% fiscalité 2015	calcul part fiscalité	linéaire en km	proportion 50% linéaire	calcul part linéaire	calcul total
CHALAMONT	0,358931229	77 027 €	35,562	0,19446495	41 733 €	118 760 €
CHATENAY	0,050527269	10 843 €	15,051	0,08230392	17 663 €	28 506 €
CHATILLON LA PALUD	0,200491687	43 026 €	22,772	0,12452494	26 723 €	69 749 €
CRANS	0,036553018	7 844 €	15,035	0,08221643	17 644 €	25 488 €
SAINT NIZIER LE DESERT	0,108882707	23 366 €	27,55	0,15065265	32 330 €	55 697 €
VERSAILLEUX	0,06068448	13 023 €	15,755	0,08615363	18 489 €	31 512 €
LE PLANTAY	0,070388821	15 106 €	23	0,12577172	26 991 €	42 096 €
VILLETTE SUR AIN	0,113540791	24 366 €	28,146	0,15391177	33 030 €	57 396 €
TOTAL	1,00	214 602 €	182,871	1	214 602 €	429 204 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve le rapport de la CLECT réunie le 13 septembre 2017.

DEMANDE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'INFORMATIQUE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'achat de postes informatiques pour l'école. Ce programme pourrait être inscrit au budget 2017.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 9 787,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve cet investissement et sollicite auprès du député Monsieur Stéphane TROMPILLE une subvention au titre de la réserve parlementaire.

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
subvention	1341	178				4 800
Bâtiments scolaires	21312	167			-7 200	
Matériel informatique	2183	178			12 000	
TOTAL					4 800	4 800

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- la commune participera au « Jour de la Nuit » si cette opération n'engendre aucun coût financier pour la collectivité.
- une présentation des stores pour l'école se déroulera le mardi 10 octobre à 18h en mairie.
- une nouvelle entreprise d'élagage s'est installée sur la commune.

La séance est levée à 22H45